

2216

Lundi 29 septembre 1947.

Comité de coopération
économique européenne.

Département politique. Proposition du 25 septembre 1947.

Le département politique communique:

"I.

Le Comité de Coopération économique européenne, créé à la suite de l'appel du secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, a terminé son travail le 22 septembre, en approuvant un rapport sur:

les efforts que les différentes nations européennes participantes se proposent d'accomplir pour surmonter les difficultés issues de la guerre,

l'appui qu'elles se sont accordé ou sont décidées à s'accorder les unes aux autres pour reconstituer une économie européenne prospère et

l'aide extérieure minimum dont elles ont besoin pour atteindre cet objectif.

Ce rapport commence par un aperçu historique qui relève les causes de la situation économique actuelle des pays participants, pour établir ensuite un programme de redressement, reposant sur les quatre éléments suivants:

- 1° L'effort de production des pays participants, notamment en ce qui concerne l'agriculture, les combustibles, l'énergie et les transports, ainsi que la modernisation de l'équipement;
- 2° la stabilisation financière intérieure;
- 3° le développement de la Coopération économique;
- 4° une solution du problème à long terme que pose le déficit des pays participants à l'égard du continent américain, particulièrement par un effort d'exportation.

Les conclusions de ce rapport mettent tout d'abord en relief la décision des Etats participants de redresser la situation économique de leur pays par leurs propres moyens et par une collaboration intra-européenne plus intense. Pour réaliser ces buts, une aide extérieure, suffisante pour l'année 1948, est considérée comme décisive. Le total du déficit des échanges avec le continent américain est évalué pour 1948 à 8 milliards de dollars. Au cours de la période suivante, de 1949 à 1951, un courant continu de marchandises et de services en provenance du continent américain sera encore nécessaire. Le déficit total en dollars pour les années 1948 à 1951, déficit qui décroîtra régulièrement pour se réduire à 3,5 milliards en 1951, est évalué à 22,5 milliards de dollars. Le rapport souligne d'une part que les évaluations faites correspondent uniquement à des importations nécessaires et d'autre



- 2 -

part qu'une partie des déficits pourrait être couverte par des prêts de la Banque Internationale, des investissements privés ou par tout autre moyen. Une demande concrète de crédit n'a pas été formulée.

En ce qui concerne le problème allemand, une déclaration émanant uniquement des pays qui ont été en guerre avec l'Allemagne a été annexée au rapport final.

II.

Les travaux du Comité de Coopération se sont déroulés dans une atmosphère de compréhension mutuelle remarquable. Il a été possible d'arriver, lors de la rédaction du rapport, à l'unanimité sans qu'il ait été nécessaire, une seule fois, de procéder à un vote. La délégation suisse s'est efforcée de collaborer d'une manière constructive à la rédaction du rapport et ses efforts ont été appréciés par toutes les autres délégations, notamment par celle de la Grande-Bretagne.

III.

Avec l'achèvement du rapport général, le Comité de Coopération économique européenne a terminé sa tâche. Il appartient maintenant aux Etats-Unis d'examiner ce rapport. Pour faciliter cet examen, le Comité est tombé d'accord pour que le président, assisté du rapporteur général et de quelques délégués et experts techniques, se tienne à la disposition du Gouvernement des Etats-Unis afin de lui fournir les informations qu'il pourrait éventuellement demander au sujet du rapport. Le Comité lui-même pourra, si cela est nécessaire, être convoqué à nouveau à la demande de son président et après consultations entre les gouvernements intéressés. Du point de vue suisse, il aurait été préférable que le Comité de Coopération fût dissous définitivement. Mais il s'est révélé indispensable de maintenir un organisme, au moins pendant la durée de l'examen du rapport.

IV.

Comme il a été dit plus haut, le rapport final ne vise non seulement l'aide américaine nécessaire pour le redressement de l'Europe, mais contient également des engagements concrets des pays participants d'entreprendre certaines actions communes en vue d'améliorer la situation en Europe. Une intervention de la part des Etats-Unis, inattendue mais justifiée, a eu les effets voulus, car dans la dernière phase des négociations l'élément de l'entraide européenne a obtenu dans le rapport final une place remarquablement plus importante que celle qui était prévue au début des pourparlers.

Les questions d'une collaboration économique durable ont placé la délégation suisse devant une série de problèmes compliqués. Elle a été amenée à prendre position, à plusieurs reprises, contre les délégations des pays particulièrement assoiffés de dollars, dont l'attitude risquait de faciliter la formation d'un bloc occidental en Europe sous l'influence économique et politique des Etats-Unis. Les différentes interventions que notre délégation s'est vue obligée d'entreprendre dans ce sens ont été dans l'ensemble couronnées de succès. Il n'a été pris aucune décision qui fasse obstacle, de manière définitive, à la participation future des pays de l'Europe orientale à cette collaboration européenne, laquelle se manifesterait comme suit:

- 1^o Sur proposition des délégués du groupe économique Benelux, le Comité a adopté certaines déclarations tendant à libérer le trafic de paiements intra-européens de ses entraves actuelles, en introduisant graduellement la transférabilité des différentes monnaies européennes et en les rendant convertibles en or ou en dollars. La réalisation du plan adopté demande tout d'abord un assainissement des finances intérieures, mesure pour la réalisation de laquelle la majorité des pays participants a pris des engagements formels. Un comité d'experts techniques a été créé pour étudier de plus près l'aspect technique du problème de la multilatéralité du trafic de paiements intra-européens. D'entente avec le département de l'économie publique, nous avons décidé de prendre part aux travaux de ce comité technique qui viennent de commencer à Londres, en y déléguant M. le Conseiller de légation von Graffenried de notre légation en Grande-Bretagne. Notre délégué aura pour tâche, particulièrement, de veiller à ce que ce comité ne dépasse pas le cadre purement technique qui lui a été assigné. En effet, il est à craindre que certains pays n'essaient d'y traiter des questions qui ne se prêtent pas à une discussion multilatérale, mais qui doivent être réservées aux négociations bilatérales.
- 2^o La proposition, émanant de la délégation italienne, de créer une union douanière européenne, a obligé la délégation suisse de prendre une position réservée en faisant valoir les difficultés tant politiques qu'économiques qui s'opposent à la réalisation immédiate d'un tel projet. Dans le désir de contribuer à une solution acceptable pour tous les pays participants, elle a proposé d'élargir la compétence du groupe d'études, dont la création était prévue, en lui affectant non seulement la tâche d'étudier les possibilités d'une ou plusieurs unions douanières européennes, mais, d'une manière plus générale, d'éliminer les obstacles qui s'opposent actuellement au libre développement de l'économie européenne, tant dans le domaine de l'échange de marchandises (restrictions quantitatives et tarifaires) que dans celui de la circulation des personnes et celui du trafic des paiements. Bien qu'aucune délégation n'eût pu mettre en doute le bien-fondé des réserves suisses, cette proposition fut écartée et les pays participants, à l'exception de la Suisse, de la Suède et de la Norvège, décidèrent de créer un groupe d'études pour la réalisation d'une union douanière européenne, tout en invitant tous les pays européens à y participer. Cette décision - la seule qui n'a pas été prise à l'unanimité - est due au fait que le problème d'une union douanière européenne paraissait spécialement intéresser l'opinion publique des Etats-Unis. Le désir et la nécessité d'aller au-devant de l'opinion du congrès américain, appelé à se prononcer prochainement sur une aide circonstancielle à concéder à l'Europe, ont prévalu sur les réflexions réalistes dont la délégation suisse se faisait le porte-parole.

En date du 12 septembre, nous avons reçu, par l'intermédiaire des légations de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg à Berne, une invitation officielle à participer aux travaux de ce groupe d'études. D'entente avec le département de l'économie publique et celui des finances et des douanes, nous envisageons d'accepter cette invitation pour marquer une fois de plus la ferme volonté de la Suisse de collaborer dans

le domaine économique avec tous les autres pays européens. Il est pourtant entendu que cette volonté de collaboration devrait se transformer en une attitude réservée, au cas où les délibérations de ce groupe d'études prendraient un caractère politique tendant vers la création d'un bloc d'Etats de l'Europe occidentale plus ou moins placé sous la tutelle économique des Etats-Unis.

- 3° L'intervention des Etats-Unis, mentionnée ci-devant, visait entre autres la création d'un organisme européen, appelé à surveiller, pendant la période prévue dans l'appel du Général Marshall, le développement économique dans les différents pays participants, en vue d'assumer une responsabilité commune vis-à-vis des Etats-Unis. Ici, la délégation suisse n'était pas la seule à s'opposer en principe à la création d'un organisme qui devrait assumer une responsabilité collective vis-à-vis des Etats-Unis, une fois l'aide accordée. Les représentants des Etats-Unis qui ont agi

derrière la scène du Comité de coopération se sont aussi rendu compte qu'un tel projet ne peut être réalisé. Il a été possible de s'entendre sur une formule qui ne préjudicie en rien la liberté de décision des pays européens et qui est tout de même susceptible de donner satisfaction aux Etats-Unis. Selon cette formule les pays participants estiment qu'il y aura lieu d'instituer un organisme, chargé d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution du programme de redressement économique européen, lorsque les moyens nécessaires à l'application de ce programme auront été octroyés par les Etats-Unis. L'organisme en question veillerait par une action commune à ce que soient assurées les conditions économiques nécessaires à la réalisation effective des objectifs généraux que chaque pays s'est engagé à poursuivre. Il devra faire des rapports périodiques aux différents pays européens participants sur les progrès faits dans l'accomplissement du programme. Il aura un caractère temporaire et cessera d'exister lorsque l'aide spéciale nécessaire au redressement de l'Europe aura pris fin.

Il n'est pas encore nécessaire de nous décider définitivement au sujet d'une participation suisse à un tel organisme. Le moment venu et si des réflexions d'ordre politique le nécessitaient, nous pourrions marquer notre désintéressement, en faisant valoir que, pour sa part, la Suisse ne demande pas une aide directe de l'Amérique. Une telle attitude ne devrait pourtant pas être prise sans nécessité absolue, car nous avons tout intérêt à manifester à chaque occasion notre volonté de coopération européenne.

- 4° Au cours des délibérations des différents comités techniques, la nécessité d'une collaboration européenne plus étroite s'est également manifestée. Ainsi, en ce qui concerne le problème de l'énergie (production de charbon et d'électricité), des transports et de la production sidérurgique, il a été décidé en principe que cette collaboration soit poursuivie si possible au sein des différents organes des Nations Unies et particulièrement au sein du Comité économique européen. Il en résulte que nous devons à l'avenir suivre de plus près les travaux de ce comité d'autant plus que prochainement certaines institutions, créées immédiatement après la guerre, comme le "European coal office", seront fusionnées avec les organisations des Nations Unies.

- 5 -

V.

Il résulte des constatations ci-dessus que la collaboration économique européenne continuera sous différentes formes. Il est dans l'intérêt de la Suisse de veiller à ce que ces différents organismes ne la mettent pas devant des faits accomplis et il s'impose donc de suivre de très près leur activité. En conséquence, il sera nécessaire de nommer une délégation en tenant compte des tâches qui l'attendent. Les instructions à cette délégation continueront à être données par le département politique qui se concertera dans chaque cas particulier avec le département de l'économie publique et, le cas échéant, avec les autres départements fédéraux. Cette délégation serait appelée à représenter le Conseil fédéral suisse dans tous les organismes de collaboration économique européenne auxquels la Suisse participera y compris ceux des Nations Unies qui s'occupent plus particulièrement des questions économiques de l'Europe."

Dans son rapport joint, le département des postes et des chemins de fer exprime le désir de faire partie de la délégation prévue par le département politique.

Vu ce qui précède, il est

d é c i d é :

1. De prendre connaissance du rapport ci-dessus et de l'approuver;
2. d'autoriser le département politique à accepter l'invitation adressée à la Suisse de prendre part à un groupe d'études de l'union douanière.
3. Le département politique, d'entente avec les départements de l'économie publique, des finances et des douanes et des postes et chemins de fer, soumettra au Conseil fédéral des propositions pour la nomination d'une délégation permanente qui sera chargée de suivre l'activité des organismes de collaboration économique européenne.

Extrait du procès-verbal au département politique (10), au département de l'économie publique (10), au département des finances et des douanes (6) et au département des postes et des chemins de fer pour exécution.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

